HRDL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : ZI de Grézan
97, rue Charles Tellier
30000 NIMES
488 818 519 RCS NIMES

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 18/09/2026

APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de 699 112 euros de la manière suivante :

- En distribution de dividendes pour280 000 euros
- Au poste « autres réserves » pour419 112 euros

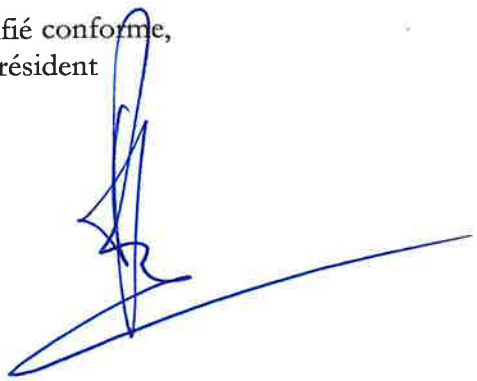
L'assemblée générale unique reconnaît avoir été informée que ce dividende, est soumis, lors de la mise en paiement, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, soit une taxation globale de 31.4 %.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- La somme de 70 000 euros a été distribuée en date du 31.10.2025
- La somme de 100 000 euros a été distribuée en date du 16.11.2023
- La somme de 180 000 euros a été distribuée en date du 13.12.2023

Certifié conforme,
Le Président



Bilan actif

	31/03/2026 (12 mois)			31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 435	- 7 435				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières (1)						
Participations	2 801 312	- 19 500	2 781 812	2 801 312	- 19 500	- 1
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**2 808 747**	**- 26 935**	**2 781 812**	**2 801 312**	**- 19 500**	**- 1**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (2)						
Créances clients et comptes rattachés	48 000		48 000	48 000		
Autres créances	2 072 273		2 072 273	1 803 719	268 554	15
Charges constatées d'avance	1 609		1 609	1 583	26	2
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	700 000		700 000	413 000	287 000	69
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	809 891		809 891	738 869	71 022	10
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**3 631 772**		**3 631 772**	**3 005 171**	**626 601**	**21**
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL ACTIF (I à VII)	**6 440 519**	**- 26 935**	**6 413 584**	**5 806 482**	**607 101**	**10**
(1) Dont à moins d'un an (brut)						
(2) Dont à moins d'un an (brut)	530 320					
Clause de réserve de propriété - Immobilisations						
Clause de réserve de propriété - Stocks						
Clause de réserve de propriété - Créances						

Certifié conforme à

Bilan passif

	31/03/2026 (12 mois) Total	31/03/2025 (12 mois) Total	Variation Euros	Variation %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (1)	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équilvalence				
Réserves				
Réserve légale	500	500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 691 092	5 540 469	150 623	3
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	699 112	220 623	478 489	217
Acomptes sur dividendes				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**6 395 704**	**5 766 592**	**629 112**	**11**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES (2)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	318	4 192	- 3 874	- 92
Dettes fiscales et sociales	16 481	13 234	3 247	25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	750	750		
Autres dettes	331	21 715	- 21 383	- 98
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	**17 880**	**39 891**	**- 22 011**	**- 55**
Ecart de conversion et différences d'évaluations - passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	**6 413 584**	**5 806 482**	**607 101**	**10**
(1) Dont versé	5 000	5 000		
(2) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 130			
(3) Dont emprunts participatifs				

Compte de résultat

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises				
Production vendue	240 000	240 000		
Chiffre d'affaires net	**240 000**	**240 000**		
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	2	1	1	185
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**240 002**	**240 001**	**1**	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1) (2)	38 369	32 085	6 284	20
Impôts, taxes et versements assimilés	1 079	1 039	40	4
Salaires	12 000	12 000		
Cotisations sociales	7 492	7 155	337	5
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	29	14	15	107
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**58 969**	**52 293**	**6 676**	**13**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**181 034**	**187 708**	**- 6 674**	**- 4**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation (3)	577 497	80 229	497 268	620
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts de produits assimilés (3)	13 375		13 375	133 746 800
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**590 871**	**80 229**	**510 643**	**636**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 500		19 500	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**19 500**		**19 500**	
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**571 371**	**80 229**	**491 143**	**612**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**752 405**	**267 936**	**484 469**	**181**

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Total	**Total**	**Euros**	**%**
Produits exceptionnels (VII)		2 895	- 2 895	- 100
Charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**2 895**	**- 2 895**	**- 100**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	53 293	50 209	3 084	6
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**830 874**	**323 125**	**507 749**	**157**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**131 762**	**102 502**	**29 260**	**29**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**699 112**	**220 623**	**478 489**	**217**

(1) Redevances de crédit-bail mobilier
(2) Redevances de crédit-bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Première application du règlement ANC n°2022-06
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 constituent les premiers comptes annuels établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La présentation du bilan, du compte de résultat et, le cas échéant, de l'annexe a été adaptée en conséquence.

Cette première application n'a pas eu d'impact sur le résultat, la situation nette ni le total du bilan ; elle s'est traduite par des adaptations de présentation et, le cas échéant, par des reclassements entre rubriques.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels
L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement **Constatation en charges de l'exercice** N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. **N/A**
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	**Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif** Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	**Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif** Constatation en charges de l'exercice N/A

Postes	Méthodes Comptables
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Evaluation au coût historique Evaluation par équivalence **N/A**
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) **N/A**
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Etalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit **N/A**
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe **N/A**
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien **N/A**
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus **N/A**
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif **Constatation en charges de l'exercice** N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement **N/A**
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert **N/A**
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert **N/A**

Postes	Méthodes Comptables
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non **N/A**
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non **N/A**

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Autres règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires,provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Informations relatives à l'actif

Actif immobilisé

	31/03/2025 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/03/2026 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	**7 435**					**7 435**	
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 435					7 435	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	**7 435**					**7 435**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	2 801 312					2 801 312	
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Sous-total	**2 801 312**					**2 801 312**	
Total	**2 808 747**					**2 808 747**	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	**7 435**			**7 435**
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 435			7 435
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	**7 435**			**7 435**
Total	**7 435**			**7 435**

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu.

Immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantageséconomiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- Agencement et aménagement des constructions : 10 à 20 ans

- Installations techniques : 5 à 10 ans

- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans

- Matériels et outillages : 5 à 10 ans

- Matériel de transport : 3 à 5 ans

- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2) (3)			
Autres immobilisations financières			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	**2 121 881**	**530 320**	**1 591 562**
Créances clients	**48 000**	**48 000**	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	48 000	48 000	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (4)			
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	**53**	**53**	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	53	53	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	**2 072 220**	**480 658**	**1 591 562**
Groupes et associés (3)	1 952 282	360 720	1 591 562
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	119 938	119 938	
Charges constatées d'avance	1 609	1 609	
Total des créances	**2 121 881**	**530 320**	**1 591 562**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(3) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques
(4) Provision pour dépréciation antérieurement constituée

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations des immobilisations financières		**19 500**		**19 500**
Dépréciations sur titres mis en équivalence (1)				
Dépréciations sur titres de participation		19 500		19 500
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en cours				
Dépréciations des comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Dépréciations sur autres créances				
Dépréciations des valeurs mobilières de placements				
Total		**19 500**		**19 500**

(1) Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI

Informations relatives au passif

Le capital social est composé de 500 titres dont la valeur nominale s'élève à 10 euros.

Variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
CAPITAUX PROPRES								
Capital social ou individuel	5 000							5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport								
Ecarts de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale	500							500
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves	5 540 469	220 623			70 000			5 691 092
Report à nouveau								
Autres répartitions								
Dividendes								
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter								
Résultat de l'exercice	220 623	- 220 623				699 112		699 112
Acompte sur dividende								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total des capitaux propres	**5 766 592**				**70 000**	**699 112**		**6 395 704**
AUTRES FONDS PROPRES								
Produits des émissions de titres participatifs								
Avances conditionnées								
Droits du concédant								
Total autres fonds propres								

Ventilation des dotations et reprises

	31/03/2026 (12 mois) Total	31/03/2025 (12 mois) Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation		
Reprises d'exploitation		
Total Exploitation		
FINANCIER		
Dotations financières	19 500	
Reprises financières		
Total Financier	**- 19 500**	
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	**- 19 500**	

Dettes

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts auprès des associés				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)				
Fournisseurs et comptes rattachés	318	318		
AUTRES DETTES	**17 562**	**16 812**		**750**
Dettes sociales	**1 602**	**1 602**		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 602	1 602		
Dettes fiscales	**14 879**	**14 879**		
Impôts sur les bénéfices	3 082	3 082		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 620	11 620		
Obligations cautionnées				
Contributions, impôts et taxes recouvrés pour le compte de l'Etat	177	177		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Autres	**1 081**	**331**		**750**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	750			750
Groupe et Associés (3)	331	331		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	**17 880**	**17 130**		**750**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(3) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques 331

SAS CARRE CONSEIL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Parc Kennedy - Bât A1 – 285 rue Gilles Roberval - 30 900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
Site : www.bertrandexpert.com Email : contact@carreconseil.com

SAS HRDL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/03/2026

Sas HRDL

97 rue Charles Tellier 3000 Nîmes

Référence MM 08-15

MM

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2026

SAS HRDL

Siège social : 97 rue Charles Tellier – 30000 Nîmes

Capital social: 5 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2026.

Aux membres de l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre entreprise relatifs à l'exercice clos le 31/03/2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

nm

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée des membres.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

mm

- significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

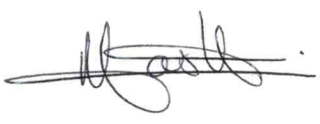
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le lundi 27/08/2026,

Masten Manon, commissaire aux comptes :



SAS CARRE CONSEIL
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy bât A1
30900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
SIRET : 877 516 633 00014

MM

Bilan actif

	31/03/2026 (12 mois)			31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	7 435	- 7 435				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières (1)						
Participations	2 801 312	- 19 500	2 781 812	2 801 312	- 19 500	- 1
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**2 808 747**	**- 26 935**	**2 781 812**	**2 801 312**	**- 19 500**	**- 1**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (2)						
Créances clients et comptes rattachés	48 000		48 000	48 000		
Autres créances	2 072 273		2 072 273	1 803 719	268 554	15
Charges constatées d'avance	1 609		1 609	1 583	26	2
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	700 000		700 000	413 000	287 000	69
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	809 891		809 891	738 869	71 022	10
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**3 631 772**		**3 631 772**	**3 005 171**	**626 601**	**21**
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL ACTIF (I à VII)	**6 440 519**	**- 26 935**	**6 413 584**	**5 806 482**	**607 101**	**10**
(1) Dont à moins d'un an (brut)						
(2) Dont à moins d'un an (brut)	530 320					
Clause de réserve de propriété - Immobilisations						
Clause de réserve de propriété - Stocks						
Clause de réserve de propriété - Créances						

Bilan passif

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (1)	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équilvalence				
Réserves				
Réserve légale	500	500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 691 092	5 540 469	150 623	3
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	699 112	220 623	478 489	217
Acomptes sur dividendes				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**6 395 704**	**5 766 592**	**629 112**	**11**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES (2)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	318	4 192	- 3 874	- 92
Dettes fiscales et sociales	16 481	13 234	3 247	25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	750	750		
Autres dettes	331	21 715	- 21 383	- 98
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	**17 880**	**39 891**	**- 22 011**	**- 55**
Ecart de conversion et différences d'évaluations - passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	**6 413 584**	**5 806 482**	**607 101**	**10**
(1) Dont versé	5 000	5 000		
(2) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 130			
(3) Dont emprunts participatifs				

Compte de résultat

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises				
Production vendue	240 000	240 000		
Chiffre d'affaires net	240 000	240 000		
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	2	1	1	185
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	240 002	240 001	1	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1) (2)	38 369	32 085	6 284	20
Impôts, taxes et versements assimilés	1 079	1 039	40	4
Salaires	12 000	12 000		
Cotisations sociales	7 492	7 155	337	5
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	29	14	15	107
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	58 969	52 293	6 676	13
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	181 034	187 708	- 6 674	- 4
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation (3)	577 497	80 229	497 268	620
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts de produits assimilés (3)	13 375		13 375	133 746 800
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	590 871	80 229	510 643	636
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 500		19 500	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	19 500		19 500	
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	571 371	80 229	491 143	612
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	752 405	267 936	484 469	181

mm

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (VII)		2 895	- 2 895	- 100
Charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		2 895	- 2 895	- 100
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	53 293	50 209	3 084	6
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**830 874**	**323 125**	**507 749**	**157**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**131 762**	**102 502**	**29 260**	**29**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**699 112**	**220 623**	**478 489**	**217**

(1) Redevances de crédit-bail mobilier
(2) Redevances de crédit-bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Première application du règlement ANC n°2022-06
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 constituent les premiers comptes annuels établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La présentation du bilan, du compte de résultat et, le cas échéant, de l'annexe a été adaptée en conséquence.

Cette première application n'a pas eu d'impact sur le résultat, la situation nette ni le total du bilan ; elle s'est traduite par des adaptations de présentation et, le cas échéant, par des reclassements entre rubriques.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels
L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement **Constatation en charges de l'exercice** N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. **N/A**
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	**Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif** Constatation en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	**Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif** Constatation en charges de l'exercice N/A

Postes	Méthodes Comptables
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Evaluation au coût historique Evaluation par équivalence **N/A**
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO) **N/A**
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Etalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit **N/A**
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe **N/A**
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien **N/A**
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus **N/A**
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif **Constatation en charges de l'exercice** N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement Méthode à l'avancement **N/A**
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert **N/A**
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert **N/A**

Postes	Méthodes Comptables
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non **N/A**
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non **N/A**

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Autres règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires,provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Informations relatives à l'actif

Actif immobilisé

	31/03/2025 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/03/2026 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	7 435					7 435	
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 435					7 435	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	7 435					7 435	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	2 801 312					2 801 312	
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Sous-total	2 801 312					2 801 312	
Total	2 808 747					2 808 747	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 435			7 435
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 435			7 435
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	7 435			7 435
Total	7 435			7 435

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu.

Immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantageséconomiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- Agencement et aménagement des constructions : 10 à 20 ans

- Installations techniques : 5 à 10 ans

- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans

- Matériels et outillages : 5 à 10 ans

- Matériel de transport : 3 à 5 ans

- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2) (3)			
Autres immobilisations financières			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	2 121 881	530 320	1 591 562
Créances clients	48 000	48 000	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	48 000	48 000	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (4)			
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	53	53	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	53	53	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	2 072 220	480 658	1 591 562
Groupes et associés (3)	1 952 282	360 720	1 591 562
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	119 938	119 938	
Charges constatées d'avance	1 609	1 609	
Total des créances	2 121 881	530 320	1 591 562

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(3) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques
(4) Provision pour dépréciation antérieurement constituée

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations des immobilisations financières		19 500		19 500
Dépréciations sur titres mis en équivalence (1)				
Dépréciations sur titres de participation		19 500		19 500
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en cours				
Dépréciations des comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Dépréciations sur autres créances				
Dépréciations des valeurs mobilières de placements				
Total		19 500		19 500

(1) Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI

Informations relatives au passif

Le capital social est composé de 500 titres dont la valeur nominale s'élève à 10 euros.

Variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
CAPITAUX PROPRES								
Capital social ou individuel	5 000							5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport								
Ecarts de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale	500							500
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves	5 540 469	220 623			70 000			5 691 092
Report à nouveau								
Autres répartitions								
Dividendes								
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter								
Résultat de l'exercice	220 623	- 220 623				699 112		699 112
Acompte sur dividende								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total des capitaux propres	**5 766 592**				**70 000**	**699 112**		**6 395 704**
AUTRES FONDS PROPRES								
Produits des émissions de titres participatifs								
Avances conditionnées								
Droits du concédant								
Total autres fonds propres								

Ventilation des dotations et reprises

	31/03/2026 (12 mois) Total	31/03/2025 (12 mois) Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation		
Reprises d'exploitation		
Total Exploitation		
FINANCIER		
Dotations financières	19 500	
Reprises financières		
Total Financier	- 19 500	
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	- 19 500	

Dettes

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts auprès des associés				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)				
Fournisseurs et comptes rattachés	318	318		
AUTRES DETTES	17 562	16 812		750
Dettes sociales	1 602	1 602		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 602	1 602		
Dettes fiscales	14 879	14 879		
Impôts sur les bénéfices	3 082	3 082		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 620	11 620		
Obligations cautionnées				
Contributions, impôts et taxes recouvrés pour le compte de l'Etat	177	177		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Autres	1 081	331		750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	750			750
Groupe et Associés (3)	331	331		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	17 880	17 130		750
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	331			

SAS CARRE CONSEIL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Parc Kennedy - Bât A1 – 285 rue Gilles Roberval - 30 900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
Site : www.bertrandexpert.com Email : contact@carreconseil.com

SAS HRDL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES RISQUES FINANCIERS

Exercice clos le 31/03/2026

Sas HRDL

97 rue Charles Tellier 3000 Nîmes

Référence MM 09-15

MM

SAS HRDL

Siège social : 97 rue Charles Tellier 30000 Nîmes

Capital social : 5 000 €

Rapport du Commissaire aux comptes sur les risques financiers

Exercice clos le 31/03/2026

Présentation du groupe

La société HDRL est une SAS au capital de 5 000 € détenue en totalité par M. Hervé Roudil.

Elle détient les participations suivantes :

- 80% soit 1825 parts de la SAS Landragin
- 50% de la société Ceciaur
- 99 % de la SCI Saut du Cheval
- 99% de la SCI Midi ensoleillé
- 8.33 % de la société OSTARA énergies

La filiale « clé » du groupe est la SAS Landragin. La holding HRDL a en effet été créée pour l'entrée au capital de la société Landragin.

De manière concomitante, elle est aussi entrée au capital de la société Ceciaur qui détient les locaux d'exploitation de la société Landragin.

Risques financiers

Les risques financiers au niveau du groupe portent sur la société Landragin, qui assure les ressources de HRDL par les remontées de dividendes et les ressources de Ceciaur par le paiement des loyers.

La société mère HRDL dispose de capitaux propres élevés (plus de 6 000 000 €) et ne présente pas de risques particuliers.

Les autres filiales n'appellent aucun commentaire.

Risques comptables

Il faut là aussi distinguer la société Landragin des autres structures :

Concernant la société Landragin, la comptabilité est tenue en interne par une comptable salariée sous la supervision de M. Laurent Rayssac, directeur général.

La comptabilité est tenue de manière rigoureuse sur le logiciel quadratus avec un scan de toutes les pièces comptables intégré dans les écritures.

Le contrôle interne est de qualité et repose sur la séparation des fonctions.

En termes de risques du point de vue de l'audit, l'élément clé est la séparation des exercices avec notamment la valorisation des en-cours évalués à l'avancement.

La mise en place d'une comptabilité analytique par chantier facilite grandement cette évaluation que je valide en tant que commissaire aux comptes de la SAS Landragin avant la clôture des comptes.

Tous les autres dossiers sont en tenue complète chez l'expert-comptable y compris la

société HRDL avec des flux comptables très réduits.

Risques de gestion

Comme déjà signalé précédemment, ces risques concernent essentiellement la société Landragin.

M. Rayssac, de par sa formation, est en charge de la gestion de ces risques qui concernent :

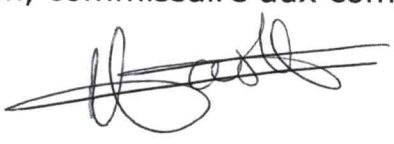
- Le suivi juridique des chantiers (clauses particulières, relations avec les sous-traitants ...)
- Le suivi juridique du personnel (contrats de travail, sécurité au travail, intérim...)
- Les relations avec les banquiers (concours financiers divers, contrats de prêts...).

Ces questions sont suivies avec une grande attention par M. Rayssac et les risques sont donc parfaitement maitrisés.

Il n'y a aucun risque particulier dans HRDL ni dans ses autres filiales sur le plan de la gestion.

Fait à Nîmes, le 27/08/2026,

Manon Masten, commissaire aux comptes :



SAS CARRE CONSEIL
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy bât A1
30900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
SIRET : 877 516 633 00014